



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-08-2026 /

Dossier complet le : 21-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022580/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagements d'equipements sportifs sur la commune de Poissy (78)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

UF EVOLUTION

Raison sociale

UF EVOLUTION

N° SIRET

53473462900023

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FALGOUX

Prénom(s)

JULIEN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est accessible par la rue d'Aigremont. Le perimetre d'etude s'integre au sein d'un vaste complexe sportif, compose de deux complexes omnisports interieurs et de terrains de sport extérieurs et d'un espace de tir a l'arc. Le site d'etude se caracterise par la presence de deux terrains de tennis, un terrain de sport compose de « tout-venant » et d'une zone de pelouse a l'est utilise par un complexe canin.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a comme objectif la construction d'un batiment dedie a la pratique du sport, integrant vestiaires, salles de seminaires, locaux du personnel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu en janvier 2027, pour une durée estimée de 14 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site d'étude est composé de deux terrains de tennis et de terrains sportifs. Le projet se caractérise par l'aménagement d'équipement sportifs. Le détail des aménagements est présenté ci-dessous : - 8 pistes de Padel intérieurs d'une surface totale de 2 490,71 m², équipées de panneaux photovoltaïques sur toiture ; - 4 terrains de Soccer en intérieur dont la surface totale est de 2 338,82 m²; - Une salle de bloc d'escalade de 558,09 m²; - Un terrain de basket en extérieur de 420 m²; - Un sportbar équipé de vestiaires, sanitaires, espace lounge; - Espaces verts extérieurs. - Parking arboré de 59 places de stationnement venant desservir les aménagements, accessible via la rue d'Aigremont. Le principe de gestion des eaux pluviales retenu repose sur la rétention et l'infiltration des eaux pluviales.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'eau soumis au seuil de déclaration Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
8 pistes de Padel interieurs 4 terrains de soccers Salle bloc escalade Terrain de basket exterior Parking arbore	(2490.71, m²) (2338.82, m²) (558.09, m²) (420, m²) (59, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est concerne par le zonage Ux "Emprises d'accueil d'equipements d'interet collectif et des services publics tels que (...) les sites sportifs" du PLUi Grand Paris Seine et Oise

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF n'est identifiée dans l'emprise du projet. Les ZNIEFF les plus proches sont : - Forêt de Saint-Germain-en-Laye, 730 m à l'ouest, type II ; - Forêt de Marly à 1,3 km au sud-ouest, type II ;
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Poissy n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun Arrêté Prefectoral de Protection de Biotope (APPB) n'est localisé dans un rayon de 5 kms. Le plus proche est à plus de 15 kms à l'ouest, « Le Bout du Monde » (FR3800005).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Poissy n'est pas concernée par le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun Parc Naturel National, Parc Naturel Régional, Réserve Naturelle Nationale ou Réserve Naturelle Régionale n'est situé dans un rayon de 5 kms autour de la zone d'étude.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE de l'Etat dans les Yvelines 2024-2029 (echeance 4) a ete approuve par arrete prefectoral du 16 janvier 2025.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	D'apres l'Atlas des patrimoines du Ministere de la Culture, le site n'est concerne par aucun element du patrimoine. Dans un rayon de 1 km autour de la zone d'etude, les elements suivants sont identifiés : - 3 immeubles classes ou inscrits; - 8 perimetres de protection des monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	L'inventaire departemental n'identifie pas de zones humides dans l'emprise ou a proximite de la zone d'etude. Egalement, le projet est situe sur des terrains remanies ne permettant pas le developpement d'une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernee par un Plan de Prevention des Risques inondations de la Seine et de l'Oise.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRi de la Seine et de l'Oise a ete approuve le 30 juin 2007 par arrete prefectoral.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas concerne par un site CASIAS, ICPE, Ex-BASOL, SIS. Dans un rayon de 1 km autour du projet, une dizaine de sites CASIAS sont identifiés, 4 ICPE, 1 SIS et une canalisation de transport de gaz a 630 au sud.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet est situe dans la Zone de Repartition des Eaux souterraines de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone d'etude est localisee en dehors de tout perimetre de protection de captage d'eau potable. Le point de captage AEP le plus proche est a 5 kms de distance au nord-est.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est a 1,2 km au nord

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Dans un rayon de 5 kms autour de la zone d'etude, aucun site Natura 2000 selon la directive Oiseaux ou Habitats, Faune, Flore n'est identifie. Le plus proche est identifie a plus de 13 kms au sud, « Etang de Saint Quentin » (FR1110025).
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est identifie a proximite de la zone d'etude. Le plus proche est a 1 km au nord du secteur d'etude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau n'est prevu lors de la phase travaux ou de la phase exploitation. L'eau consommee proviendra du reseau communal d'eau potable (pas de prelevement direct dans le milieu naturel via un forage).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Ce projet n'a pas vocation a drainer les eaux souterraines ou a modifier l'aspect quantitatif ou qualitatif des dites masses d'eau. Lors de la phase chantier, une grande vigilance ainsi que des mesures de chantier specifiques seront portees vis a vis des risques de pollution.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux vont entrainer un decaissement des sols de 50 cm maximum, necessaires a la realisation du bati projete sur 6 000 m ² , representant un volume de deblais estime de 3 000 m ³ . Le devenir des materiaux a savoir un traitement in situ ou une excavation vers un centre de stockage adapte n'est pas encore defini.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Sans objet
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet prévoit de se raccorder aux équipements d'alimentation en eau potable existants, ainsi qu'au réseau d'eaux usées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'inventaire faune/flore réalisé en Juin 2026 n'a pas mis en avant d'enjeux faune/flore notables.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La distance du projet par rapport à la zone Natura 2000 (13 kms), la forte densité du tissu urbain ainsi que la présence d'importantes infrastructures (routes, autoroutes et voies ferrées) limitent fortement les possibilités de connexion écologique. Par ailleurs, aucun lien hydraulique ne relie ces secteurs. Enfin, le site d'étude, composé quasi exclusivement de terrains sportifs, ne présente pas de continuité écologique avec la zone Natura 2000. En conséquence, il n'y a pas d'incidence.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site actuel étant une zone d'équipement sportif, le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques. Aucun site ICPE ou CASIAS n'est concerné par le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'étude n'est pas concernée par l'emprise des prescriptions du PPRi de la Seine et de l'Oise. La totalité de la zone d'étude est concernée par l'alea retrait et gonflement des sols argileux classe « moyen ».
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'accueil de clients entraine l'augmentation du trafic sur l'avenue de la Maladrerie. Le parking a une capacite d'accueil de 59 places. Le trafic genere est estime a 94% de la clientele avec une repartition tres variable sur la journee et un maximum en soiree (a partir de 17h). Le covoiturage est encourage.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet pourra etre source de bruit temporaire durant la phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le batiment est concu pour garantir un bon confort acoustique. Des dispositions d'isolation phonique sont notamment prevues pour les salles de soccer et de padel et des dispositifs d'isolation exterieurs
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet pourra etre la source de vibration durant la phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un eclaireage reglementaire du parking est prevu pour les circulations pietonnes. Il est recommande d'employer un eclaireage LED basse consommation avec des faisceaux de lumieres cibles.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les vehicules emettent des gaz d'echappement qui vont se retrouver dans l'air environnant. Toutefois, au vu du nombre de places de stationnement potentielles concernees, ces emissions ne sont pas de nature a avoir une incidence significative sur a l'echelle locale. En effet, le projet est situe a proximite de l'autoroute A14, dont le TMJA est estime a 31 096 vehicules en 2024 selon les donnees de datagouv en 2024.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Seule une phase de deversement accidentel d'un vehicule pourra engendrer des rejets liquides. Cette situation est de l'ordre de l'accident.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet engendrera des effluents de type eaux usées. Le projet sera raccordé au réseau d'eaux usées de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Sans objet
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Les activités humaines ne seront pas modifiées. Le site étant déjà concerné par des aménagements sportifs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les demandes d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour un projet et les demandes d'avis d'une autorité environnementale pour un projet ont été consultées entre 2021 et 2026 sur les communes suivantes : Acheres, Aigremont, Carrieres-sous-poissy, Chambourcy, Feucherolles, Medan, Orgeval, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-seine. Aucune incidence n'est susceptible d'être cumulée avec d'autres projets récents.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les demandes d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour un projet et les demandes d'avis d'une autorité environnementale pour un projet ont été consultées entre 2021 et 2026 sur les communes suivantes : Acheres, Aigremont, Carrieres-sous-Poissy, Chambourcy, Feucherolles, Medan, Orgeval, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine. Aucune incidence n'est susceptible d'être cumulée avec d'autres projets récents.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Reduction : MR01: Lutte contre d'éventuelles pollutions chantier MR02 : Prévention du risque incendie en phase travaux MR03 : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune MR04 : Installations d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité MR05 : Optimisation de la gestion des matériaux (déblais/remblais) MR06 : Mode particulier d'évacuation des matériaux, déblais et résidus de chantier : transport fluvial, transport ferroviaire

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)